ROYAUME DU MAROC

Ministère des Habous et des Affaires Islamiques

+oXИΛΣ+ I ИΣЧOΣΘ

+oΣoUoO+ I ИΛΣΘΘO Λ +YoUOΣUΣI +ΣOИΣΣΣJ

نظارة أوقاف تاونات

## Avis d'adjudication publique pour la location d'un bien habous

Le nadir des habous à **تاونات** porte à la connaissance du grand public qu' il procèdera le **22/04/2026** à **10:30** h à **مقر نظار أوقاف تاونات**.

| Numéro | Bien | Code Bien | Adresse | Surface | Type exploitation | Caution Participation | Montant Ouverture | Montant Ghibta |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | Magazin | 1029 | الدكان عدد 1029 عمارة الأحباس شارع 11 يناير. | 22,75 | Commercial | 1 375,00 | 1 375,00 | 0,00 |

Cette adjudication sera effectuée conformément aux dispositions du Dahir Chérifien n° 1.09.236 daté du 08 Rabii I 1423 (23 février 2010) relatif au Code des habous, tel que modifié et complété, et à l'arrêté du ministre des habous et des affaires islamiques n° 365.13 relatif à la mise en œuvre de l'article 61 du Code du 27 Joumada I 1434

Les personnes souhaitant participer à cette adjudication peuvent se présenter à la nédharat pour déposer le dossier de participation et régler les frais à compter de la date de la publication de l'annonce ou se rendre le jour même de l'adjudication à la nédharat à l'heure précisés ci-dessus, munies de leurs cartes nationales d'identité,

1.La participation à l'adjudication n'est pas recevable de ceux qui sont redevables des habous, de ceux qui s' emparent des biens habous indûment et ceux qui les contestent ;

2. La fourniture d'une procuration légale avant l'ouverture de l'adjudication par toute personne agissant au nom d'autrui ;

3. Les participants sont censés connaître le bien habous sujet de l'adjudication (lieu, contenance, état..) ;

4. La présentation des statuts de la société pour les représentants des sociétés, en plus du certificat d' immatriculation au registre du commerce ;

5. Le paiement du montant de la caution de participation, en espèces ou au moyen d'un chèque certifié dû à son propriétaire lorsque la location du bien n'est pas adjugée ;

6. L'adjudicataire doit s'acquiter immédiatement du montant de la caution de soumission au résultat de l' adjudication dont la valeur est équivalente au montant de ..... à cela s'ajoute un devoir de ....% ;

7. L'adjudicataire doit payer le montant de la location annuelle/mensuelle en sus des droits de ....% lors de la conclusion du contrat.....;

Pour plus d'informations, veuillez contacter directement la nédharat des habous pendant les horaires du travail administratif ou par téléphone.